

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue, le lundi 4 octobre 2021, au Centre Communautaire situé au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte et les conseillers(e) :

Manon Côté	Gilles Gauvreau
Steve Leblanc	Rémi Beauchesne
Benoît Couture	Dominic Lapointe

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, puisque la région est passée en « ZONE VERTE » le 21 juin 2021, la présente séance du conseil est tenue avec la présence du public. Les règles à suivre sont les suivantes : *En zone jaune ou verte, la municipalité doit permettre la présence du public lors des séances du conseil.* Considérant que la présente séance est présentée devant public, celle-ci ne fera pas l'objet d'un enregistrement audio. En respect des règles en vigueur, l'aménagement de la salle du conseil est fait afin de s'assurer du respect de la distanciation physique entre chaque élu, employés municipaux et membres du public et tous les participants présents à cette séance se doivent de porter le couvre-visage, celui-ci pouvant être retiré une fois la personne assise.

2021-10-164 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Remerciement aux élus qui ne seront pas de retour pour un autre mandat
3. Félicitations aux membres du conseil élus par acclamation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2021
6. Présentation des comptes
7. Halloween 2021
8. Dépôt des deux états comparatifs des revenus/dépenses
9. Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir 2021
10. Éclairage des bâtiments municipaux (bureau municipal, bibliothèque, aréna et collège)
11. Demande d'améliorations au local du Collège Horizon de la part du Karaté Kenpo

12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #523-1 : G100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska
13. Adoption du règlement #527 établissant la rémunération du personnel électoral
14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #528 modifiant le règlement de zonage #453 (concernant la pollution visuelle, les poules et la création de la zone AF-9)
15. Adoption du 1er projet de règlement #528 modifiant le règlement de zonage #453 (concernant la pollution visuelle, les poules et la création de la zone AF-9)
16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #529 concernant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable (abrogation du règlement #463 de 2014)
17. Poste d'accueil du nouveau bureau municipal
18. Sogetel – Demande d'un consentement municipal pour l'installation de fibre optique sur le toron existant de Télébec (Route 161, Route 216 et 8e Rang)
19. Dépôt d'une demande de soutien – Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022
20. Correspondance
21. Période de questions
22. Clôture de séance

Remerciement aux élus qui ne seront pas de retour pour un autre mandat

Afin de souligner son implication au sein du conseil municipal au cours des 8 dernières années, la municipalité remercie Mme Manon Côté pour son temps et dévouement en tant que membre du conseil municipal de 2013 à 2021, Mme Côté ayant décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat aux élections 2021.

Félicitations aux membres du conseil élus par acclamation

Le directeur général prend la parole afin de féliciter les 6 membres du conseil réélus par acclamation, soit M. François Marcotte (maire), M. Steve Leblanc (poste #2), M. Dominic Lapointe (poste#3), M. Gilles Gauvreau (poste #4), M. Benoît Couture (poste #5) et M. Rémi Beauchesne (poste #6).

2021-10-165 Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 13 septembre 2021 soit accepté, tel que rédigé.

2021-10-166 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 194,735.90\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2021-10-167 Activités Halloween 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ACCORDER un budget de 500\$ pour la réalisation d'activités pour l'halloween 2021, budget qui servira pour la décoration et l'achat de bonbons.

2021-10-168 Dépôt des deux états comparatifs des revenus/dépenses

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code Municipal, c'est-à-dire :

- L'état qui compare les revenus/dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, soit du 1^{er} janvier au 30 septembre;
- L'état qui compare les revenus/dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2021-10-169 Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ACCORDER une aide financière de 125\$ dans le cadre du "Jour du Souvenir" qui se tiendra le samedi 6 novembre 2021 et de mandater m. François Marcotte, maire, à aller déposer une couronne à la mémoire de nos soldats disparus au cours des guerres du siècle dernier et du nouveau siècle.

2021-10-170 Éclairage des bâtiments municipaux (bureau municipal, bibliothèque, aréna et salle du collège)

CONSIDÉRANT la désuétude de l'éclairage de certains de nos bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un programme d'aide financière par Hydro-Québec visant à encourager les « mesures d'efficacité énergétiques » permettant d'obtenir un appui financier sur le coût d'achat de certains nouveaux modes d'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE les propositions reçues permettraient de consommer +/- 50% moins d'énergie que les lumières existantes, permettant ainsi de diminuer considérablement les coûts en électricité tout en améliorant grandement la qualité de l'éclairage de nos bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE les propositions reçues de la part des Entreprises S. Picard sont les suivantes :

Bâtiment	Coûts des Travaux	Subvention Hydro-Qc	Coûts nets
Aréna	15,789\$	6,880\$	8,909\$
Bureau municipal	2,960\$	625\$	2,335\$
Bibliothèque	2,050\$	383\$	1,667\$
Collège (grande salle)	<u>3,330\$</u>	<u>520\$</u>	<u>2,810\$</u>
Total	<u>24,129\$</u>	<u>8,408\$</u>	<u>15,721\$</u>

CONSIDÉRANT la création en mars 2021 d'un surplus cumulé affecté à l'amélioration des bâtiments municipaux d'un montant de 60,000\$ et la possibilité d'utiliser une partie de ce surplus pour le projet de modernisation de l'éclairage de nos bâtiments municipaux;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LELBANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord procède au remplacement de l'éclairage de ses différents bâtiments municipaux (bureau municipal, bibliothèque, aréna et collège) afin de bénéficier du programme d'aide financière d'Hydro-Québec visant à encourager les « mesures d'efficacité énergétiques »;

QUE le coût net du présent projet de remplacement des lumières, jusqu'à un maximum de 20,000\$ considérant la possibilité d'imprévu, soit assumé par le surplus cumulé affecté à l'amélioration des bâtiments municipaux, dont un montant de 60,000\$ est présentement disponible.

2021-10-171 Demande d'améliorations au local du Collège Horizon de la part du Karaté Kenpo

CONSIDÉRANT la vente à l'automne 2020 du bâtiment situé au 250 4^e avenue, impliquant ensuite le réaménagement du « gymnase » à même le grand local du Collège Horizon, gymnase qui sera maintenant dédié aux camps de jours, service de garde, maison des jeunes, garderies, cours de karaté Kenpo et autres cours (ex : danse, conditionnement physique, yoga etc);

CONSIDÉRANT QUE le karaté kenpo a recommencé la tenue de ses cours à l'automne 2021 et suite à l'utilisation du nouveau local, il demande et suggère quelques améliorations au local tels que :

- Modification de l'éclairage car désuet et très sombre
- Repeindre le local en blanc afin d'améliorer la clarté
- Revoir le coût de location qui est présentement de 800\$/session
- Réinstaller l'affiche « Karaté Kenpo » sur le bâtiment

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir un local de qualité et améliorer celui-ci tout en y allant de façon progressive dans les améliorations à faire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE PROCÉDER, en priorité, au remplacement complet de l'éclairage de la grande salle du Collège Horizon en participant au programme d'aide financière d'Hydro-Québec visant à encourager les « mesures d'efficacité énergétiques » et d'évaluer ensuite l'effet de cette modification sur la clarté du local;

DE RÉÉVALUER la situation dans quelques mois, soit après avoir pris connaissance de l'amélioration qu'apporte le nouvel éclairage, s'il est requis ou non de repeindre le local;

DE MAINTENIR le coût de location à 800\$/session (soit +/- 60\$/semaine);

DE RÉINSTALLER, dès qu'elle sera prête, l'affiche « Karaté Kenpo » sur le bâtiment;

2021-10-172 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #523-1 - G100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

Le conseiller Dominic Lapointe donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #523-1 – G100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ayant pour objet d'établir les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

2021-10-173 Adoption du Règlement #527 établissant la rémunération du personnel électoral

ATTENDU QUE les élections municipales se tiendront le dimanche 7 novembre 2021 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'à cette fin, la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération établie en fonction du Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 (2021, 153 G.O.Q. 2, 2111B) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral, et ce, en tentant de rapprocher ses tarifs de ceux établis par le DGE pour le personnel électoral provincial ;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 13 septembre 2021, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par le conseiller Steve Leblanc et un projet de règlement a été déposé et présenté au Conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le règlement #527 établissant la rémunération du personnel électoral.

2021-10-174 **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement #528 modifiant le règlement de zonage #453 (concernant la pollution visuelle, les poules et la création de la zone AF-9)**

Le conseiller Rémi Beauchesne donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #528 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #453 et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce présent projet de règlement #528 aura pour objet de modifier l'Annexe B du Règlement de zonage no 453 par l'ajout de la grille des usages et des normes relatives à la zone AF-9 ainsi que de s'assurer de la concordance de notre règlement de zonage avec les nouvelles dispositions du règlement #523-1 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

2021-10-175 **Adoption du 1er PROJET de Règlement #528 modifiant le règlement de zonage #453 (concernant la pollution visuelle, les poules et la création de la zone AF-9)**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ADOPTER le 1^{er} projet de règlement #528 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #453, tel que ce projet de règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité. Ce projet de règlement vise notamment à modifier l'Annexe B du Règlement de zonage no 453 par l'ajout de la grille des usages et des normes relatives à la zone AF-9 ainsi que de s'assurer de la concordance de notre règlement de zonage avec les nouvelles dispositions du règlement #523-1 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

DE DÉCRÉTER que la consultation publique est, conformément au décret #102-2021 du 5 février 2021, remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours, conformément à ce décret et à la loi.

2021-10-176 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement #529 concernant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable (abrogation du règlement #463 de 2014)**

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #529 concernant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable (abrogation du règlement #463 de 2014) ayant pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

2021-10-177 **Poste d'accueil du nouveau bureau municipal**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord accorde le contrat à Ébénisterie C. St-Laurent pour la fourniture d'un poste d'accueil (livré et installé) dans les nouveaux locaux du 285, 1^{re} Avenue, contrat d'un montant de 9,800\$ plus taxes.

2021-10-178 **Sogetel – Demande d'un consentement municipal pour l'installation de fibre optique sur le toron existant de Télébec (Route 161, Route 216 et 8^e Rang)**

CONSIDÉRANT une demande de consentement municipal reçu de la part de l'entreprise Sogetel afin de procéder à l'installation de la fibre optique sur le toron existant de Télébec, le projet ciblant l'installation de la fibre sur la Route 161, le Route 216 et dans le 8^e Rang;

CONSIDÉRANT QU'une visite terrain impliquant la municipalité et un représentant de Sogetel a été réalisée dans le 8^e Rang afin de s'assurer que le mode aérien soit toujours utilisé lorsque la situation le permet, et ce, afin de diminuer au maximum l'enfouissement de la fibre optique à même notre réseau routier

CONSIDÉRANT QUE selon les nouveaux plans reçus de Sogetel, le mode aérien a été maximisé lorsque possible et que l'enfouissement de la fibre optique est présent aux endroits où le mode aérien n'est pas une option;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité accorde le consentement municipal à Sogetel selon les derniers plans reçus sur lesquels le mode aérien a été maximisé lorsque possible et que l'enfouissement de la fibre optique est présent aux endroits où le mode aérien n'est pas une option.

2021-10-179 **Dépôt d'une demande de soutien – Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2021-2022 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022;

D'AUTORISER M. Mathieu Couture, directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

Correspondance

Aucune correspondance n'a été déposée à cette assemblée.

Période de questions :

Questions du public présent à la séance :

Aucune question du public présent à la séance n'a été reçue.

Questions écrites reçues de la part des résidents :

Puisque la municipalité est présentement située en « zone verte », le public est de nouveau admis aux séances du conseil. Pour les résidents ne pouvant y assister, ils sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à info@ham-nord.ca, par la poste, en déposant leur demande écrite dans la chute à courrier ou encore en se présentant au bureau municipal pour remettre leur question écrite.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question et/ou demande écrite n'a été reçue de la part des résidents pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 20h45.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.